
Pensées

“Je ne pense pas qu'un chrétien puisse davantage ni autrement s'absenter des Fêtes et Dimanches de sa paroisse, qu'un écolier de sa classe.”

Il n'est pas plus permis de calomnier ou de médire dans un journal qu'en conversation privée.

Les livres ou journaux mauvais sont encore plus dangereux que les mauvais amis.

La mort de Victor-Emmanuel

Le dernier jour de décembre 1877, les ministres de Victor-Emmanuel lui firent signer un décret réglant l'ordre des funérailles de Pie IX que ces MM. disaient devoir être prochaines. Pendant que le roi signait ainsi l'arrêt de mort du Pontife, c'est le sien que la justice divine signait du haut du ciel.

Victor-Emmanuel n'avait pas encore cinquante-huit ans, il jouissait de la plus robuste santé, Pie IX allait atteindre sa quatre-vingt-sixième année. C'est Pie IX qui devait voir les funérailles du roi.

Le 6 janvier, Victor-Emmanuel voulait célébrer avec pompe au Quirinal, sa royauté usurpée, par un grand dîner. Tout était prêt pour une réception brillante. Mais le principal personnage manqua.

La veille au soir, 5 janvier, le roi fut contraint de s'aliter. Le début du mal fut assez sérieux pour que le médecin ordinaire du roi, Sagleone, appelât aussitôt deux autres célébrités médicales de Rome et de Turin.

A peine le pape eut-il connu la gravité de la maladie de Victor-Emmanuel, qu'il s'empressa d'envoyer son sacriste, Mgr Marinelli, au Quirinal, non seulement pour s'informer de l'état du malade, mais pour s'occuper de son âme, afin que, s'il était appelé à paraître devant Dieu, il fût rendu digne de sa miséricorde.

Vaine fut la sollicitude de Pie IX pour ce malheureux prince : le prélat ne fut pas introduit. Un révolutionnaire, roi ou sujet, ne peut plus, ne doit plus mourir en chrétien ; il ne s'appartient pas, il a autour de lui des sentinelles qui défendent à Dieu de